

L'ABELLE.

CONDITIONS: Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arriérés ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit au bureau de L'ABELLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis sont publiés en français et en anglais, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de quinze lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés. On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique qu'il est en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées aux Editeurs doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR RIO GRANDE ou BRASSERIE de St. JACO. La belle goélette mexicaine, ALBERTA, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. W. ZACHARIE & Co.

A FRETER. Un beau brick doublé et chevillé en cuivre, du port de 160 tonneaux, pour un port du Nord. S'adresser à STETSON & AVERY.

A VENDRE. La goélette TWO-SISTERS, maintenant mouillée au Bassin; elle tire peu d'eau, et est du port de 26 tonneaux; elle porte de 450 à 500 barils et est calculée pour faire les voyages sur le lac ou sur le fleuve, et même pour faire les voyages du Mexique. S'adresser à SPENCER, LLOYD & Co.

POUR LIVERPOOL. Le beau navire WARREN, capitaine Studley, pouvant recevoir 400 barils de coton. S'adresser à Wm. G. HEWES.

POUR PHILADELPHIE. On a besoin de 50 boucauts de tabac et de 100 balles de coton, ainsi qu'un fret sur le pont, pour compléter le chargement du beau brick ALCYONE. S'adresser à Wm. G. HEWES.

POUR LIVERPOOL. Le superbe navire PLATO, pouvant recevoir environ 500 barils de coton dans la cale, et 150 sur le pont. S'adresser à Wm. G. HEWES.

POUR BOSTON. Le brick fin voilier ELIZA, capitaine Palmer, a besoin de 30 à 40 balles de coton sur le pont. Pour les conditions, s'adresser à STETSON & AVERY.

POUR NEW-YORK. Le beau brick EXERTION, capitaine Thomas, partira sous peu. S'adresser à Wm. G. HEWES.

POUR BOSTON. Le beau brick HOPE, capitaine Marsden, partira sous peu. S'adresser à Wm. G. HEWES.

A FRETER. Le navire fin voilier, GEORGES, capitaine Pales. S'adresser à Wm. G. HEWES.

A FRETER. La belle goélette WILLIAM HENRY, du port de 121 tonneaux, et pouvant recevoir 200 boucauts de sucre. Elle est en état de prendre mer immédiatement. Pour plus amples informations, s'adresser à bord ou à J. W. ZACHARIE & Co.

PARA TAMPICO. La goélette mejicana PAULINA au capitaine Estom, admise cargo à passage. Acurid al capitán alborá 6 á 25 de marzo TUYES Y Comp.

A FRETER. Le navire HENRY TUCKE, enregistré à la capitaine Bliss, peut prendre 1350 balles de coton. S'adresser à LINCOLN & GREEN.

POUR BOSTON. Le navire (A. I.) SOUTH BOSTON, partira sous peu pour dit port, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à A. GURNEY.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à 60 jours de vue, à vendre au No. 30, rue de la Levée. THOMSON & GRANT.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par mars LINCOLN & GREEN.

TRAITES sur Philadelphie, New-York, Paris et le Havre, à vendre par H. PERRET & CHARBONNET.

TRAITES sur New-York et Boston, à vendre par THEO. NICOLET & Co.

CHEQUES à vue, sur la Banque des Fermiers & Mécaniques de Philadelphie, et sur Nashville (Tennessee) à vendre par YEATMAN, WOODS & Co.

LETTRES DE CHANGE sur New-York et Boston, à vendre par Wm. G. HEWES.

TRAITES sur Paris, Boston, New-York et Philadelphie, à vendre par H. PERRET & CHARBONNET.

TRAITES sur Boston, New-York, Philadelphie et Paris, à vendre par H. PERRET & CHARBONNET.

EN débarquement de la goélette Mary, de St. Thomas, et ayant droit au drawback, 11 quarts boque, vin de malvoisie, de Canarie, de choix; à vendre, rue de la Levée, no. 30, par 12 avril. THOMPSON & GRANT.

CAFÉ D'HAÏTI.—Seront débarqués ce matin, du navire Général Hand, 250 sacs café d'Haïti, prime, à vendre par J. W. ZACHARIE & Co.

CAFÉ DE LA HAVANE.—En débarquement de brick Isabella y Juan, de la Havane, 484 sacs café vert, prime, à vendre par 12 avril. J. W. ZACHARIE & Co.

A VENDRE.—Reçu récemment et à vendre, 12 caisses fromage de Gruyère, 10 boîtes véritable absynthe. THEO. NICOLET & Co.

POIN—250 balles en magasin, à vendre par 5 avril. J. W. ZACHARIE & Co.

MARCHANDISES DU PAYS.—26 balles toile à draps de 4-4, à vendre par 6 avril. STETSON & AVERY.

10 Barils huile d'olive fine de Smyrne, en débarquement du brick Ivory Lord, et ayant droit au drawback, à vendre par 5 avril. PERRET & CHARBONNET.

SELL.—1372 sacs Scl, reçus par le navire Plato, de Liverpool, et à vendre par 5 avril. Wm. G. HEWES.

CACAO DE CARACAS.—Reçus et en vente 25 sacs cacao, fresco de Caracas. Dara rason, el señor OLIVER AKIN.

LES sous-signés ont transporté leur comptoir dans la maison située vis-à-vis celle qu'ils occupaient, rue Toulouse, no. 56. PERRET & CHARBONNET.

EN débarquement et à vendre, 800 barils de sucre, 50 boucauts jambon, 18 caisses jambon, qualité supérieure, 40 demi baril porc-mess à l'usage des familles. SAM. C. BELL.

LES sous-signés offrent à vendre sur l'habitation de Mme. Marigny Livaudais, environ cent soixante boucauts de sucre. H. PERRET & CHARBONNET.

CHANGEMENT DE DOMICILE. Le Dr. P. LOUGH, chirurgien dentiste, a l'honneur de prévenir le public, qu'il a transporté son domicile dans la maison de Mme. Lacouture, rue Royale, no. 140, où il continuera d'exercer sa profession. Il se rendra chez les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. 29 m.

40 CAISSES Blancs de balaine de qualité supérieure, reçues par le navire Hewes, et à vendre par 26 mars. STETSON & AVERY.

HABILLEMENTS D'ÉTÉ. Le sous-signé vient de recevoir par le navire Illinois, de New-York, un envoi d'habillements d'été, et des bottes fines, en marquin &c. 25 mars. MALCOLM McALLUM.

AUX TENEURS D'AUBERGES & DE CAFES. Le sous-signé offre à vendre quelques Pompes pour tirer la bière, reçues tout récemment des fabricants Messrs. Ewbank & Wittingham de New-York; et que l'on peut voir en s'adressant à WM. SMITH.

Au Magasin de Graines, rue Royale, No. 55. Nota. Il tient un assortiment de Légumes pour la soupe, soit en nature soit en poudre, savoir: Sauge, Marjolaine, Thym, Graines de Céleri, &c. 22 mars.

EN débarquement, 400 barils Farine supérieure, 500 barils Porc prime, 18 boucauts jambon, à vendre par 17 mars. SAM. C. BELL.

CORDE d'Emballage de bonne qualité, reçue par le bateau à vapeur Patriot, à vendre par 12 mars. STETSON & AVERY.

EN débarquement du bateau à vapeur Louisiana, 40 demi barils, mess-porc, qualité supérieure, 470 barils porc, prime & cargo, 8 bis, et 31 barils jambon. A vendre par 8 mars. SAM. C. BELL.

BAS de soie français, ayant droit au drawback, à vendre par 1 mars. J. MAGER.

MAQUEREAUX, Morue et Harengs.—300 barils maquereaux, 50 demi do, dito, 200 caisses morue, 200 do. harengs, en débarquement du brick Gem, en face de la Douane, et à vendre par 23 fév. A. GURNEY, 62, rue Gravier.

HABILLEMENTS FAITS. LEE, WALTON & Co. envoient des robes de recevoir par le navire Edward Bonaffé et d'autres arrivages récents de New-York, un approvisionnement de vêtements fins, consistant en habits bleus, noirs et autres couleurs, surtout des do, vestes, habits de chasse, pantalons bleus, noirs, et autres couleurs, bombazine, soieries, gilets de diverses qualités et coupe; aussi un assortiment choisi d'habillements d'été, consistant en habits et vestes de bombazine, et autres articles 19 février.

LES sous-signés offrent à vendre en débarquement du navire Zilia venant de Bordeaux, 10 paniers de 60 bouteilles vin de Madère, 20 caisses de 12 do. vin rouge, 10 do. de 12 do. vin blanc d'ania. 9 fév. PERRET & CHARBONNET.

13 caisses de placage d'acajou, à vendre à bon compte, pour être les ventes, si l'on s'adresse immédiatement à B. REES.

TABAC à priser de Woodward.—Le sous-signé a constamment en vente du Tabac Macouba, râpé, et du Tabac écossais qu'il reçoit directement de la manufacture. B. REES.

1000 Livres de CHOCOLAT de Cadix en débarquement du navire Sarah, venant de Gibraltar, et à vendre par P. Oriol & Co. pharmaciens, encolure des rues Dumaine et Condé. 1er. juv.

VENTES PAR LE MARSHAL. Madeleine Bernard, J. d. c. l. vs. Basile Dupleix, J. d. c. l. EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. G. Minot, juge président de la cour de cité de la N.-Orléans, j'exposerai en vente, le samedi 21 mai prochain, à midi, à la Bourse d'Heulett, la moitié du terrain no. 5 dans l'îlot 69, faubourg Lacourse; la dite moitié de l'îlot, mesurant trente pieds de face à la rue Thalie, sur cent vingt de profondeur, saisis dans l'affaire ci-dessus. 18 avril. L. DAUNOY, marshal.

Fletcher & Berry contre John Hodge. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le vendredi 22 avril, à 4 heures, au Principal, 10 bis. Goudron, saisis dans l'affaire ci-dessus. 14 avril. L. DAUNOY, marshal.

Thomas Bank contre J. W. Richmond. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le jeudi 25 avril, à 4 heures, no. 3, rue Girard, divers meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus. 14 avril. L. DAUNOY, marshal.

Edouard St. Martin contre W. Parkins. EN vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'hon. C. Maurin, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi 23, à 4 heures, sur les lieux, rue des Remparts, entre St. Pierre et Toulouse, 30 bis, sucre et 26 bis mélasse, saisis dans l'affaire ci-dessus. 13 avril. L. DAUNOY, marshal.

A. Abat vs. W. Hall. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le jeudi 25 avril prochain, à midi, à la Bourse, encolure des rues St. Louis et de Chartres, un Lot de Terre, situé dans le faubourg Annonciation, désigné par le no. 5 dans l'îlot n. 60, formant l'encolure des rues des Magasin et Orange, ayant 60 pieds de face sur la première et 120 pieds de face sur la seconde, avec les édifices qui s'y trouvent. Un autre Lot de Terre, situé dans le même îlot, n. 60, désigné par le no. 4, mesurant 60 pieds de face (mesure française) dans la rue des Magasin, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le no. 6, saisis dans l'affaire ci-dessus. 26 mars. L. DAUNOY, marshal.

A. M. Buchanan contre Marie Thérèse, f. c. l. EN vertu d'un writ d'assigni fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le 21 avril prochain, à midi, au Café de la Bourse, un Lot de Terre et les édifices qui s'y trouvent, situés au faubourg de la Courbe, et désigné par le no. 11, dans l'îlot No. 45, ayant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, plus ou moins; saisis dans l'affaire ci-dessus. 22 mars. L. DAUNOY, marshal.

Jules Barrio contre Jos. Bernard, la goélette Basilique et ses propriétaires; Tricot contre les mêmes. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC. Chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

LE docteur A. C. PUBLIC, chirurgien EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 26 avril prochain, à midi, au Café de Heulett, la goélette BASILIQUE, avec 26 sacs voiles, appareux &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. 29 mars. L. DAUNOY, marshal.

VENTES PAR LE MARSHAL. Madeleine Bernard, J. d. c. l. vs. Basile Dupleix, J. d. c. l. EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. G. Minot, juge président de la cour de cité de la N.-Orléans, j'exposerai en vente, le samedi 21 mai prochain, à midi, à la Bourse d'Heulett, la moitié du terrain no. 5 dans l'îlot 69, faubourg Lacourse; la dite moitié de l'îlot, mesurant trente pieds de face à la rue Thalie, sur cent vingt de profondeur, saisis dans l'affaire ci-dessus. 18 avril. L. DAUNOY, marshal.

Fletcher & Berry contre John Hodge. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le vendredi 22 avril, à 4 heures, au Principal, 10 bis. Goudron, saisis dans l'affaire ci-dessus. 14 avril. L. DAUNOY, marshal.

Thomas Bank contre J. W. Richmond. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le jeudi 25 avril, à 4 heures, no. 3, rue Girard, divers meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus. 14 avril. L. DAUNOY, marshal.

Edouard St. Martin contre W. Parkins. EN vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'hon. C. Maurin, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi 23, à 4 heures, sur les lieux, rue des Remparts, entre St. Pierre et Toulouse, 30 bis, sucre et 26 bis mélasse, saisis dans l'affaire ci-dessus. 13 avril. L. DAUNOY, marshal.

A. Abat vs. W. Hall. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le jeudi 25 avril prochain, à midi, à la Bourse, encolure des rues St. Louis et de Chartres, un Lot de Terre, situé dans le faubourg Annonciation, désigné par le no. 5 dans l'îlot n. 60, formant l'encolure des rues des Magasin et Orange, ayant 60 pieds de face sur la première et 120 pieds de face sur la seconde, avec les édifices qui s'y trouvent. Un autre Lot de Terre, situé dans le même îlot, n. 60, désigné par le no. 4, mesurant 60 pieds de face (mesure française) dans la rue des Magasin, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le no. 6, saisis dans l'affaire ci-dessus. 26 mars. L. DAUNOY, marshal.

A. M. Buchanan contre Marie Thérèse, f. c. l. EN vertu d'un writ d'assigni fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le 21 avril prochain, à midi, au Café de la Bourse, un Lot de Terre et les édifices qui s'y trouvent, situés au faubourg de la Courbe, et désigné par